



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	13
votants	15

OBJET :

SDEHG :
enfouissement des
réseaux rue d'Anglade
(Référence : 10 AT
80/81/82)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 29/10/2021

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le 29 OCT. 2021

ID : 031-213102247-20211028-DEL_2021_05_05-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-05-05

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit octobre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 22 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme BRESSOLE (Procuration à M. FRATUS), Mme GALLEGO (Procuration à M. COLLA)

Absents non excusés :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande de la commune en date du 30 avril 2021 concernant l'effacement des réseaux de la rue d'Anglade

Considérant l'avant-projet sommaire réalisé par le SDEHG comprenant :

- Pour le réseau basse tension : la dépose du réseau sur environ 700 mètres et la construction, sur la même distance, d'un réseau souterrain en câble HN 3x150 + 70 mm², avec reprise des branchements existants, y compris en parties privatives jusqu'à la pénétration en pied de façade du bâti.
- Pour l'éclairage public : la dépose de 20 lanternes vétustes et la pose de 25 candélabres de 5 à 6 mètres de haut, composé d'une lanterne LED de puissance 36 watt avec abaissement de 50 % pendant 6h00. Il est à noter qu'il faudra prévoir la pose des prises guirlandes et d'une horloge astronomique radio-pilotée.
- Pour le réseau télécom : l'ouverture d'une tranchée en commun avec les réseaux électriques ou propre au réseau de télécommunication, la pose des tubes PVC et chambres de tirage fournis par Orange, les tests et vérifications suivant la réglementation Orange.

Considérant le plan de financement suivant :

TVA (récupérée par le SDEHG)	51 856 €
Part du SDEHG	208 560 €
Part restant à la charge de la commune (estimation)	72 756 €
Total	333 172 €

Considérant la possibilité donnée à la commune de contracter, auprès du SDEHG, un emprunt pour le financement de la part communale sur un taux d'intérêt estimatif à 2,5% sur 12 ans,

Considérant que ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication, dont le montant des travaux est estimé à 89 950 € et nécessite une convention avec Orange

Envoyé en préfecture le 29/10/2021

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le 29 OCT. 2021

ID : 031-213102247-20211028-DEL_2021_05_05-DE

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avant-projet sommaire établi par le SDEHG pour l'enfouissement des réseaux de la rue d'Anglade,
- **Décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal,
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante, convention en annexe de la présente délibération,
- **Sollicite** l'aide du Département de la Haute-Garonne pour la partie relative au réseau télécommunication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Le Maire,
Patrick SAULNERON



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>